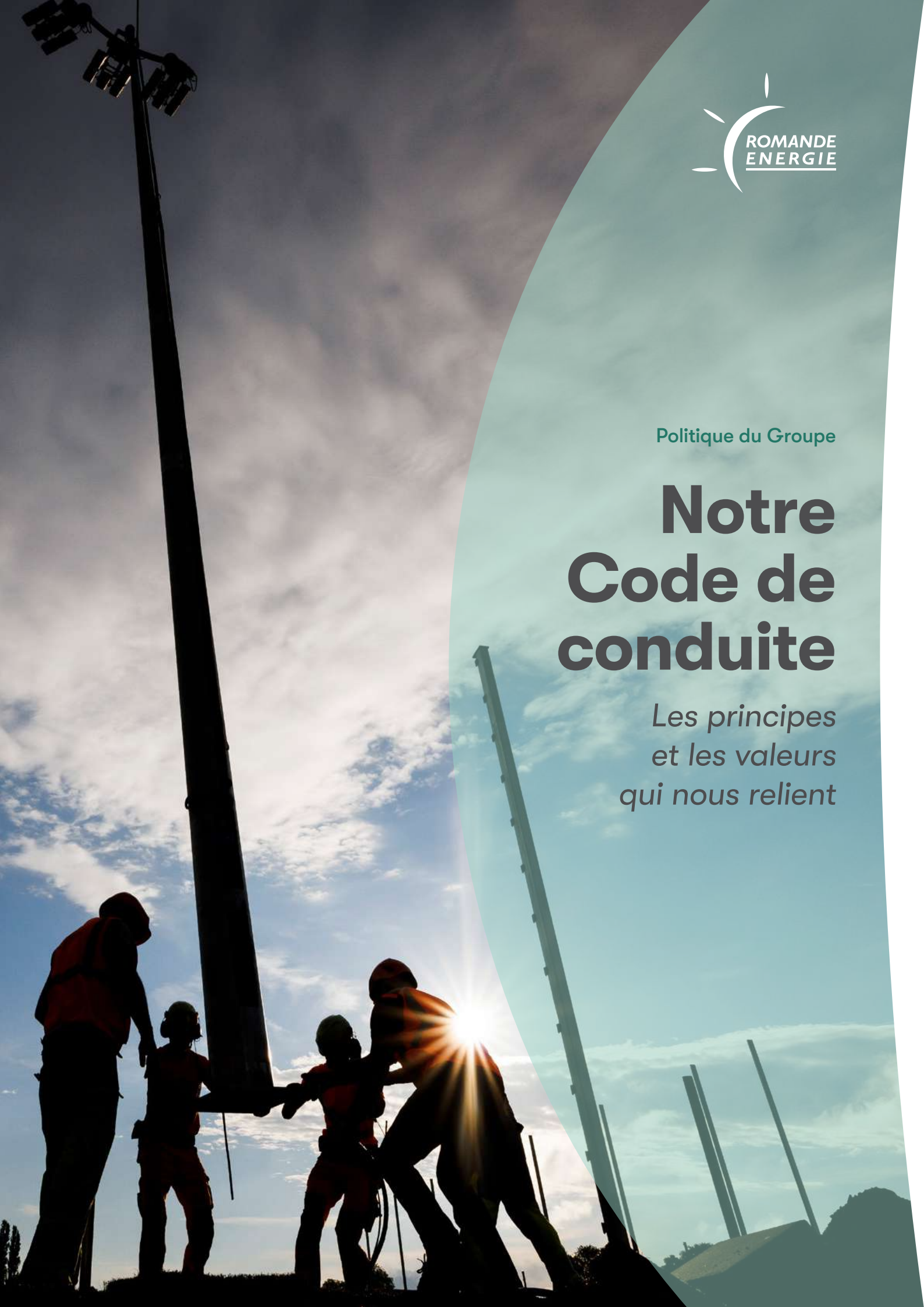

ROMANDE ENERGIE

Politique du Groupe

Notre Code de conduite

Les principes et les valeurs qui nous relient



Sommaire

1 **À propos** 4

2 **Le rôle du Code de conduite** 5

3 **Une identité partagée au service d'une ambition commune** 6

3.1 Notre raison d'être 6

3.2 Nos valeurs 8

3.3 Nos piliers 10

4 **Les principes qui structurent notre façon de travailler** 12

4.1 Nous favorisons l'inclusion, la diversité et encourageons le dialogue 13

4.2 Nous prônons le respect et l'intégrité 13

4.3 Nous assurons la santé et la sécurité de toutes et tous 14

4.4 Nous créons les conditions pour favoriser le développement professionnel 14

4.5 Nous agissons au quotidien de manière durable 15

5 **Notre relation avec nos parties prenantes** 16

5.1 À l'écoute de nos clients et de leurs besoins 16

5.2 Partenariat durable et innovant avec nos fournisseurs 17

5.3 Franchise, transparence et fiabilité avec nos actionnaires 18

5.4 Un engagement fort et actif avec la collectivité 18

5.5 Nos relations avec les autorités publiques 19

5.6 Agir pour l'avenir de la planète 19

6 **Cadre de référence, droits et devoirs** 20

6.1 La marche à suivre en cas de conflit d'intérêts 21

6.2 Nous luttons contre la corruption 22

6.3 Nous respectons le secret professionnel, le devoir de loyauté et la clause de non-concurrence 22

6.4 Nous respectons la confidentialité, la protection des données et appliquons la règlementation en vigueur 23

6.5 Nous respectons les règles visant à éviter les délits d'initiés 23

7 **La marche à suivre pour le signalement** 24

8 **L'application de notre Code de conduite** 27

1 À propos

Dans un monde en perpétuelle évolution...

...les entreprises doivent agir et réagir, s'adapter et se transformer. En effet, les enjeux énergétiques et environnementaux ont pris une importance capitale ces dernières années, imposant des mesures audacieuses pour un avenir durable. C'est dans cette optique que Romande Energie a amorcé sa transition, s'affirmant aujourd'hui comme un acteur clé de la décarbonation en Suisse romande.

Parce qu'il est primordial d'être guidés dans nos activités par une même vision, un travail collectif a été entrepris pour définir la raison d'être et les valeurs communes de notre entreprise. Notre raison d'être résonne aujourd'hui telle une évidence :

« Relier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable »

Elle nourrit l'essence même de notre culture d'entreprise.

Inspirés par cette vision, nous avons revu notre Code de conduite. Jour après jour, celui-ci nous guide dans nos actions, nos décisions et nos comportements, reflétant notre détermination à créer un impact positif et durable.

Le Code de conduite constitue un cadre de référence qui accompagne chacune et chacun dans le respect des lois, des normes et des règlements internes, mais aussi assure la pérennité de nos actions en harmonie avec notre environnement. Au-delà du respect du cadre réglementaire, il encourage les collaboratrices et les collaborateurs à se questionner chaque jour sur le bien-fondé de leurs actions, décisions et comportements. Nous construisons des relations de confiance solides avec nos parties prenantes, qu'il s'agisse de nos investisseurs, de nos collaboratrices et collaborateurs, de nos clients, de nos fournisseurs et/ou des communautés locales ou autres.

Nous remercions nos collègues et nos partenaires dont l'engagement est une source permanente d'inspiration. Nous n'en avons pas toujours conscience, mais chacune et chacun d'entre nous contribuons à faire de Romande Energie une entreprise éthique et responsable, résolument investie dans le développement de sa région.

Ensemble, accompagnons notre région vers un avenir durable !



Le Code de conduite est un engagement à long terme. Les valeurs qu'il exprime font partie intégrante de la stratégie du Groupe et de sa raison d'être.

2 Le rôle du Code de conduite

De par notre engagement fort envers la société et l'environnement, notre Code de conduite joue un rôle essentiel dans les comportements attendus chez Romande Energie. Il est le gage de notre éthique individuelle et collective, d'un climat de travail sain et transparent, de nos relations avec nos parties prenantes internes et externes qui sont aussi des partenaires. Il est de notre responsabilité à toutes et tous d'en connaître les règles, de les respecter et de les appliquer au quotidien.

Notre ambition est d'insuffler une culture d'entreprise résolument constructive. Le Code s'applique à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Romande Energie, permanents ou temporaires, aux membres du Conseil d'administration et aux entités du Groupe. Nos partenaires externes y ont également accès, ce qui leur permet de découvrir les principes applicables dans le cadre de la collaboration que nous entretenons avec eux.

Nous comptons sur l'encadrement et le management pour s'assurer auprès de leurs équipes de la connaissance et de la bonne compréhension de ce Code de conduite et veiller à ce qu'il soit appliqué. Nous misons sur l'investissement de chaque collègue en sollicitant une attention et un engagement au quotidien afin d'être en mesure de signaler tout manquement ou non-respect des principes énoncés.

Chaque voix compte et nous encourageons ouvertement la contribution individuelle et collective à la construction d'une entreprise qui se veut exemplaire. Pour faciliter ce processus, nous avons mis en place un dispositif spécifique (décrit au point 7). Son objectif : instaurer un environnement de travail où la sécurité psychologique et la liberté de parole sont pleinement respectées. Nous souhaitons que chacune et chacun se sente en confiance pour exprimer ses préoccupations avec conviction et authenticité. L'intégrité et l'engagement sont essentiels pour faire de Romande Energie une entreprise où règnent l'éthique, la responsabilité et le respect mutuel.

3 Une identité partagée au service d'une ambition commune

3.1 Notre raison d'être

« Relier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable »

Cette phrase exprime la raison d'être de Romande Energie, fruit d'une consultation et d'une cocréation menées pendant plusieurs mois par un groupe de collaboratrices et collaborateurs ainsi que nos différentes parties prenantes.

La raison d'être oriente au quotidien l'ensemble de nos activités et de nos comportements, tout en leur insufflant du sens et de la valeur.

Notre raison d'être est un véritable fil rouge. Elle inspire et guide notre culture d'entreprise, notamment pour :

- orienter nos choix stratégiques futurs ;
- développer nos produits et nos services tout en faisant preuve d'innovation et d'intégrité ;
- renforcer la confiance et la loyauté de nos clients et partenaires ;
- œuvrer sur l'ensemble de nos processus afin de les optimiser ;
- renforcer l'image de marque et la valeur de Romande Energie ;
- être en mesure d'attirer, d'impliquer et de garder nos talents et partenaires,
- être une source permanente d'inspiration pour nous tous, à la fois au niveau individuel et collectif, et le rester.

Avoir un impact positif et durable sur notre environnement

Notre raison d'être est essentielle : elle sert à la fois de guide et de baromètre dans un monde socio-économique qui se révèle par nature incertain, mais également passionnant et stimulant.

À la base de notre stratégie – faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse – notre raison d'être est destinée à contribuer efficacement et favorablement à un monde durable. Elle incarne notre ambition et notre fierté, à chacune et chacun. Le défi est ambitieux, et il ne nous fait pas peur. Au contraire, il est le moteur qui nous anime au quotidien.





«Relier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable»



3.2 **Nos valeurs**

Audace. Authenticité. Collaboration. Fiabilité. Simplicité. Telles sont les valeurs qui définissent notre ADN et fondent notre identité. Ces valeurs se retrouvent de manière transversale dans toutes nos façons de travailler, de penser et d'agir. Elles influencent fortement nos manières de collaborer et de vivre ensemble, à la fois au sein du Groupe mais aussi avec l'ensemble de nos parties prenantes et partenaires.

Bien au-delà de la connotation exprimée par des mots, ces valeurs incarnent les engagements qui guident nos comportements et interactions. Un engagement profond et sincère porté par une conviction commune : l'intérêt collectif passe toujours avant l'intérêt particulier.

Audace

Nous avons le courage d'aller au-delà de notre champ d'actions habituel. Nous apprenons de nos expériences et restons à l'écoute pour concrétiser des idées innovantes.

Authenticité

Nous privilégions des relations franches et sincères pour instaurer un climat de confiance dans la durée.

Collaboration

Nous atteignons nos objectifs communs en travaillant ensemble dans le respect, l'écoute et l'échange.

Fiabilité

Nous tenons nos engagements grâce à des compétences et un professionnalisme dignes de confiance.

Simplicité

Nous œuvrons au quotidien pour être efficaces et accessibles.

3.3 **Nos piliers**

Ils jouent un rôle capital dans la mise en œuvre et l'application de notre stratégie:



Notre pilier

sociétal

Notre responsabilité d'entreprise va au-delà de la création d'un profit durable pour nos actionnaires. Dans toutes nos actions, nous devons prendre également soin de l'intérêt de l'ensemble de nos parties prenantes et de la région qui nous accueille et dans laquelle nous nous développons.





Notre pilier

économique

Il consiste à générer une valeur durable et diversifiée en s'appuyant sur l'innovation, la satisfaction client et une croissance rentable au service de la transition énergétique.

Notre pilier

environnemental

Il est au coeur de notre mission. Nous affirmons haut et fort, mais aussi de manière audacieuse et sincère, quelles sont nos intentions d'actions en faveur de la planète et de la transition énergétique et comment les concrétiser à court, moyen et long terme.

4

Les principes qui structurent notre façon de travailler



Les principes décrits dans ce chapitre guident notre manière de travailler au quotidien et s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices. Chacune et chacun est responsable de les respecter et de les promouvoir dans ses activités. Les managers, les membres de l'encadrement, du Comité de direction et du Conseil d'administration ont à cet égard une responsabilité particulière d'exemplarité : par leur comportement, leurs décisions et leurs pratiques de management, ils contribuent à faire vivre les valeurs et les principes du présent Code de conduite.

4.1 Nous favorisons l'inclusion, la diversité et encourageons le dialogue

Tous les collègues sont accueillis avec la même confiance et la même empathie au sein de notre Groupe et ce, quelles que soient les questions d'identité, de genre, d'âge, d'origine, d'orientation affective, de religion et de handicap.

Nous offrons des opportunités de carrière équitables à toutes et tous, sans discrimination. Nous sommes en effet convaincus que la diversité est par nature source de richesse et que c'est cette diversité qui rend notre Groupe unique.

Un cadre de travail accueillant et inspirant

Au-delà de notre raison d'être, nous sommes persuadés que la qualité de notre environnement de travail contribue au bien-être et à l'engagement de chacune et chacun. Nous nous attachons à entretenir, dans l'ensemble du Groupe, des relations de qualité fondées sur l'écoute, le respect et l'empathie. Ces principes favorisent un climat de travail agréable, stimulant et propice à l'épanouissement de toutes et tous. Nous mesurons régulièrement auprès des équipes leur perception de la qualité de leur vie professionnelle et les incitons à prévenir leur manager dès que la charge de travail se révèle inadéquate.

La diversité, une source de renouvellement permanent

Romande Energie se veut une entreprise avant tout humaine et humaniste. Elle est fière des personnes aux profils et parcours variés qui la font vivre, grandir et évoluer. Toutes les personnes qui travaillent au sein de l'entreprise sont traitées sur un pied d'égalité sans aucune discrimination et bénéficient des mêmes opportunités d'évolution et de développement professionnel. Nous avons mis en place diverses mesures, notamment le temps partiel, et pour certains métiers, le télétravail, pour donner un maximum de flexibilité à nos collaboratrices et collaborateurs, afin de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Favoriser le dialogue et une relation de confiance

Nous respectons la liberté d'association et le droit aux négociations collectives. À cet effet, il existe au sein du Groupe une Représentation du personnel. Nous avons à cœur de favoriser le dialogue et de renforcer une relation de confiance entre les collaboratrices et collaborateurs et la Direction.

Nous savons que ce sont les compétences – savoir-faire et savoir-être – et l'engagement de chaque collègue qui assurent à Romande Energie les moyens de son ambition et les clés de sa réussite. Le chemin est long et la tâche ambitieuse, mais le jeu en vaut clairement la chandelle.

4.2 Nous prônons le respect et l'intégrité

Non au harcèlement et à la discrimination ! Le respect de l'autre est un principe de vie incontournable, une valeur qui nous importe et nous incite à faire attention à ce que nous disons, à ce que nous faisons et à la manière dont nous agissons. Quelles que soient la situation ou les circonstances, aucun propos ou comportement pouvant être perçu ou vécu comme une forme de harcèlement (moral, physique ou sexuel), un acte discriminatoire et/ou un propos portant atteinte à la personnalité et à l'intégrité d'une personne n'est toléré.

Nous respectons la Loi fédérale sur le travail et le Code des Obligations et nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger la santé, la personnalité et l'intégrité personnelle de chaque collaboratrice et collaborateur.

4.3 Nous assurons la santé et la sécurité de toutes et tous

Nous accordons une priorité absolue à la sécurité au travail et à la protection de la santé de nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que de toute autre partie prenante. Dans cette optique, les différentes activités du Groupe sont menées en conformité avec les lois et directives applicables en matière de santé, de sécurité, de sûreté et d'environnement, ainsi qu'aux règlements de l'entreprise.

Un environnement de travail sûr et sécurisé, propre et sain

Conscients des risques liés à notre secteur d'activité, nous mettons tout en œuvre pour les réduire autant que faire se peut sur nos différents lieux de travail et/ou d'exploitation. Dans ce but, nous surveillons régulièrement nos performances et veillons à ce que notre comportement, nos processus et nos équipements soient adaptés. Parallèlement à cette veille, plusieurs actions de prévention sont menées, en particulier à travers des séances de formation sur la sécurité qui sont régulièrement dispensées auprès des équipes – travaillant sur le terrain mais aussi dans les bureaux.

Une sécurité assurée

La protection de nos collaboratrices et collaborateurs constitue une priorité. Nous favorisons une culture de prévention fondée sur l'anticipation des risques et l'application rigoureuse des bonnes pratiques. Chacune et chacun contribue à maintenir un environnement de travail sûr en respectant les règles et en signalant toute situation présentant un risque potentiel.

Toutes et tous responsables

Si le maintien de la sécurité et de la santé au travail relève de la responsabilité des équipes de la direction et du management, nous sommes toutes et tous personnellement responsables de nos actes, ainsi que des conséquences directes ou indirectes que ceux-ci peuvent avoir. De par nos connaissances, nos capacités et notre expérience, nous avons la chance – et le devoir – de participer jour après jour à l'amélioration de la sécurité au sein de notre Groupe. Nous contribuons ainsi à créer nous aussi un environnement dans lequel il fait bon travailler.

4.4 Nous créons les conditions pour favoriser le développement professionnel

Comme dans beaucoup de domaines, le monde du travail a changé et la relation employeur/employés s'est profondément transformée. L'employabilité – et donc l'attractivité – constituent pour notre Groupe non seulement un défi de longue haleine, mais un engagement de tous les jours. C'est la raison pour laquelle il nous tient particulièrement à cœur de développer les compétences et l'employabilité de nos collaboratrices et collaborateurs.

Un environnement de travail inclusif et stimulant

Développer les compétences. Favoriser les échanges. Confronter les expériences. Faire grandir les connaissances. Donner des ailes aux ambitions de chacune et de chacun. Entretenir des liens. Savoir donner et accueillir les feedbacks… Dans un Groupe où l'énergie – celle que nous produisons, celle que nous transformons, celle que nous distribuons, celle que nous partageons – se révèle une force toujours en mouvement, il nous appartient de ne jamais rester sur nos acquis mais au contraire d'agir en permanence afin de valoriser, d'encourager et de stimuler les talents. Pour ce faire, nous organisons des séances de formation continue, de mentorat et de développement de carrière. L'objectif est d'optimiser de manière durable nos compétences, de s'adapter aux aléas d'un marché en perpétuelle évolution, de faire preuve de savoir-faire et d'un savoir-être aussi communicatifs que stimulants. Les managers de notre Groupe sont formés pour assurer ce développement de compétences et cette polyvalence qui caractérisent notre culture d'entreprise. Nous sommes tous acteurs de notre carrière : l'entreprise met à disposition le cadre et les moyens permettant le développement des compétences et l'évolution professionnelle.

Des formations pour toutes et tous

Entreprise formatrice, Romande Energie l'est et le revendique. Depuis plusieurs années, de nouvelles filières de formation initiale se sont développées, le nombre de places d'apprentissage est en augmentation constante, tout comme l'accueil d'étudiants stagiaires dans nos différents services. Un large panel de formations est proposé à charge pour chacune et chacun d'y recourir. Nous souhaitons connaître les évolutions de notre domaine d'expertise pour mieux les maîtriser, comprendre les enjeux de notre activité,

découvrir tant les nouveaux besoins que les nouvelles attentes en matière d'énergie. En favorisant une véritable culture de la formation et de l'apprentissage, Romande Energie renforce sa responsabilité sociale et contribue à une employabilité durable pour toutes et tous.

Un engagement important

De nombreux collègues de Romande Energie sont par ailleurs formateurs en entreprise, chargés de cours et/ou experts à des examens, ce qui témoigne d'un engagement significatif, à la fois individuel et collectif, en faveur de la formation professionnelle.



4.5 Nous agissons au quotidien de manière durable

Face aux enjeux du climat, de la biodiversité et de la transition énergétique, il est essentiel de faire évoluer nos pratiques. Par des gestes concrets et des choix éclairés, nous contribuons chacun et chacune à notre niveau à cet effort collectif et renforçons ainsi durablement notre impact positif sur l'environnement et la société.

Se déplacer

Pour inciter les collaboratrices et collaborateurs à faire évoluer leurs habitudes de déplacement, notre Groupe prend en charge le coût de leur abonnement CFF annuel demi-tarif et met à disposition de toutes et tous des vélos électriques ainsi qu'une flotte de véhicules majoritairement électriques.

Se nourrir

L'alimentation a elle aussi un impact sur l'environnement. Sur le site de Morges, notre service de restauration offre une cuisine réalisée à partir de produits locaux et de saison. Dans une démarche de sensibilisation, l'impact carbone des plats est clairement notifié et chaque jour, une alternative végétarienne est proposée.

Se former

Afin d'acquérir les bases nécessaires pour agir de manière responsable au quotidien, une formation aux enjeux de la durabilité est obligatoire pour chaque collaboratrice et collaborateur dès son arrivée dans l'entreprise. Cette démarche est complétée par des initiatives telles que la Semaine de la durabilité, des conférences ou des ateliers pratiques.

Utiliser l'intelligence artificielle

Nous utilisons les ressources, informations et outils mis à notre disposition de manière responsable dans le respect des lois applicables, des règles internes et des principes éthiques du Groupe. L'utilisation de l'IA respecte ces mêmes exigences. Nous veillons notamment à protéger les données et informations confidentielles, à vérifier la fiabilité des résultats obtenus et à conserver notre esprit critique. Notre responsabilité reste pleine quant aux décisions et actions que nous prenons.

5 Notre relation avec nos parties prenantes



5.1 À l'écoute de nos clients et de leurs besoins

Nos objectifs d'efficience énergétique et de décarbonation sont aussi vastes qu'ambitieux. Pour les atteindre, il nous faut composer et collaborer avec nos différents clients: particuliers, entreprises, acteurs de l'immobilier, collectivités publiques, autres gestionnaires de réseau de distribution, etc. Pour chacune de ces audiences, nous développons des produits et des services innovants et différenciants. Il s'agit de solutions simples et accessibles, adaptées aux attentes de nos clients et en mesure de répondre à leur réalité du moment mais aussi d'anticiper leurs besoins futurs.

Pour un véritable partenariat

Écoute, respect et professionnalisme sont les maîtres-mots qui guident nos relations avec nos clients. La qualité de cet accompagnement nécessite de mettre en application les bonnes pratiques définies par le Groupe. Les collaboratrices et collaborateurs sont sans cesse encouragés à mettre leurs compétences au service des clients, tout en privilégiant la simplicité, la collaboration, les échanges et la fiabilité. La mise à disposition d'un éventail de prestations et de moyens (humains, techniques et digitaux) permet de créer une expérience unique, positive et mémorable.

Vers une culture du feedback

L'avis et le ressenti de notre clientèle comptent énormément pour nous. Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement mises en place afin de collecter ses impressions et son feedback. Ces retours d'expérience s'avèrent indispensables pour améliorer nos produits et nos processus, faire évoluer nos méthodes de travail et optimiser nos différents points de contact. Nous voyons dans les remarques de nos clients une chance unique d'avancer et de progresser, et nous déployons des initiatives concrètes en ce sens.

BON À SAVOIR

En conformité avec les lois en vigueur, nous assurons la protection et la confidentialité des données de nos clients – mais aussi celles de nos collaboratrices et collaborateurs et de toutes nos parties prenantes (cf. point 6.4).

5.2 Partenariat durable et innovant avec nos fournisseurs

Nous choisissons avec soin nos fournisseurs et sous-traitants, et nous nous assurons que les sous-traitants choisis par les fournisseurs offrent le même niveau de sécurité, fiabilité et durabilité, en considérant comme prioritaires leur intégrité et éthique. Ce sont des partenaires qui contribuent à la création de valeur ajoutée. Nous leur demandons de savoir se remettre en cause, de faire preuve d'engagement, de loyauté et de flexibilité. Nous évaluons nos fournisseurs suivant les critères RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), et encourageons ceux qui souhaitent s'améliorer dans la démarche.

Notre Charte fournisseurs

Quand les marchés sont soumis, le Groupe applique et respecte les dispositions légales sur les marchés publics. Nos règlements d'achats, dont découlent notamment les cahiers des charges et les contrats, requièrent des critères de durabilité. L'économie circulaire est favorisée dans la mesure du possible. Si la performance économique est importante, elle n'empêche aucunement notre Groupe d'intégrer à l'ensemble de ses activités les contingences environnementales et sociétales. Une même approche est attendue de la part de nos fournisseurs et sous-traitants. Notre «Charte fournisseurs» rappelle les principes et attentes de toute collaboration. Il nous apparaît également plus opportun de diversifier nos fournisseurs afin de sécuriser l'approvisionnement du Groupe et de limiter les risques.

Probité, transparence et impartialité

Ces trois principes guident nos relations avec nos fournisseurs. La seule recherche de la performance financière ne peut pas justifier un écart de comportement. Par ailleurs, en cas de manquement avéré de nos principes et règles, notamment éthiques, sécuritaires, durables par nos fournisseurs, nous nous réservons le droit de suspendre, voire de mettre fin à toute collaboration commerciale douteuse. Toute partie prenante traitant d'acquisition prend connaissance des instructions du Groupe concernant les conflits d'intérêt ainsi que celles liées à la corruption de part et d'autre. Les experts des achats accompagnent et renseignent leurs collègues, notamment sur les thématiques liées à l'impartialité selon les règles internes et les dispositions légales.



5.3 Franchise, transparence et fiabilité avec nos actionnaires

Dans le cadre de notre mission d'intérêt public et de nos offres de services et prestations, nous nous engageons à gérer les investissements de nos actionnaires grâce à des stratégies qui assurent un rendement économique adéquat sur la durée, et se révèlent en accord avec nos valeurs environnementales et sociétales.

L'actionnariat de Romande Energie Holding SA comprend à la fois des actionnaires publics (État, communes) et privés (sociétés, fondations de placement, particuliers, etc.). Nous prenons en compte la configuration de cet actionnariat public/privé dans la gestion de la société. Outre la règlementation boursière à laquelle est soumise Romande Energie Holding SA, notre Groupe respecte les principes du Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise.

D'égal à égal

Nous veillons à ce que nos actionnaires soient considérés de manière égale, notamment concernant l'accès aux informations relatives aux sociétés du Groupe. Les actionnaires, les investisseurs, les autorités et le grand public sont régulièrement informés sur l'actualité et les événements du Groupe via nos publications (articles et communiqués de presse) et rapports d'activité annuels.

Un rôle pédagogique

Lorsque les actionnaires ont des questions, nous leur apportons des réponses individuelles et personnalisées, rédigées dans un langage accessible. Nous sommes parfaitement conscients que l'énergie est par définition un sujet complexe et changeant. Nous avons à cœur de remplir auprès de nos actionnaires une mission d'information et de communication en toute transparence.

5.4 Un engagement fort et actif avec la collectivité

Notre volonté est claire : être fortement ancrés dans le tissu socio-économique régional. À travers un vaste programme de mécénat, nous participons à la vie locale. Nous soutenons différentes initiatives et manifestations dans le domaine culturel, sportif, ainsi que dans le cadre d'activités d'intérêt général.

Notre responsabilité sociale et institutionnelle

C'est dans un esprit collectif et avec le soutien de nos collègues que nous analysons les candidatures et sélectionnons les projets avec attention. Quel que soit le projet retenu, nous sommes attachés à apporter une réelle valeur ajoutée dans ce que nous connaissons et maîtrisons le mieux : l'énergie. Sensibles au développement économique de la région, nous soutenons la formation professionnelle et continue, et invitons chaleureusement nos collaboratrices et collaborateurs à s'engager et à s'impliquer activement dans la vie publique.

Dans le cadre de notre programme du Pourcent sociétal et environnemental qui consiste au soutien d'activités d'associations qui œuvrent dans la région, nous encourageons les collaboratrices et collaborateurs à prendre part à des actions concrètes pour soutenir des causes qui ont un impact positif sur la société et l'environnement en effectuant des heures de volontariat.

Notre site Internet répertorie de manière régulière certains des projets culturels et sportifs que nous soutenons. Des projets qui nous donnent envie d'aller toujours plus loin, avec et pour la collectivité.



5.5 Nos relations avec les autorités publiques

En tant que gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, le Groupe assure une mission dite «de service public». Cette mission engage notre responsabilité auprès de l'État et des communes qui nous demandent d'assurer sur leur territoire une exploitation sûre, performante et efficace du réseau de distribution. Mais notre rôle auprès des autorités publiques ne s'arrête pas là : nous avons également la volonté de les accompagner sur la voie de la transition énergétique.

Encourager l'efficience énergétique et favoriser la sobriété

Romande Energie participe de manière active et proactive aux groupes de travail qui réfléchissent et œuvrent de concert sur différents sujets en lien avec l'énergie : depuis les adaptations législatives jusqu'aux réflexions ou réalisations opérationnelles qui ont pour objectif d'améliorer l'autonomie énergétique de la Suisse. C'est bien connu, l'union fait la force !

Neutralité politique

Le Groupe ne soutient aucun parti, ni aucune candidature politique. Toute éventuelle prise de position publique du Groupe relative à des textes législatifs s'effectue conformément au processus interne prévu à cet effet.

5.6 Agir pour l'avenir de la planète

Les activités humaines sont à l'origine du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Nous respectons les cadres légaux et réglementaires en matière de protection de la nature, notamment à travers des mesures telles que la renaturation des cours d'eau ou la protection de l'avifaune se posant sur nos pylônes électriques… En parallèle, nous renforçons notre compréhension de nos impacts, risques et opportunités afin d'identifier des leviers d'action et de mieux prévenir, réduire et maîtriser nos effets sur les milieux naturels et la santé des personnes.

Réduire, réutiliser, recycler

Les ressources de la planète sont limitées. Face à ce constat, nous ne baissons pas les bras. Dans ce but, nous appliquons chaque jour davantage les principes de l'économie circulaire en agissant sur trois des cinq «R» : Réduire, Réutiliser et Recycler (les deux autres «R» étant Refuser et Rendre à la terre).

Fortement sensibilisés à ces sujets, nos collaboratrices et collaborateurs en tiennent régulièrement compte dans le cadre de leur activité professionnelle.





6

Cadre de référence, droits et devoirs

QU'ENTENDONS-NOUS PAR « ÉTHIQUE » ?

C'est lorsque nous prenons une décision ou adoptons un comportement qui est jugé, après réflexion, comme étant la décision ou le comportement le plus juste au regard de la situation et/ou du choix auquel nous devons faire face.

Il s'agit de faire preuve de considération pour les conséquences de notre comportement et de nos décisions sur notre environnement, de prendre en compte la règlementation et la norme sociale, puis de décider quoi faire, tout en respectant à la fois le cadre règlementaire ou légal ainsi que la morale.

Le respect des droits humains constitue un principe fondamental de notre manière d'agir. Nous veillons à respecter la dignité de chaque personne, à promouvoir l'égalité de traitement et à prévenir toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'atteinte aux droits fondamentaux dans le cadre de nos activités et de nos relations d'affaires.

Les choix stratégiques du Groupe, le fonctionnement interne et l'exercice quotidien de nos activités sont effectués dans le respect des lois, des normes de la technique et des règlements en vigueur, internes ou externes. Nous appliquons également les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise en définissant clairement les responsabilités des différents organes et comités, ainsi qu'en assurant un dialogue transparent avec nos actionnaires et investisseurs.

Notre mot d'ordre

L'éthique est indissociable de notre culture d'entreprise et de la démarche de durabilité engagée par notre Groupe. Il est de la responsabilité de chaque collaboratrice et collaborateur de s'interroger sur le bien-fondé et l'adéquation des directives imposées – en termes d'application des lois et règlements.

L'éthique est également le principe sur lequel s'appuyer en cas de situation inédite ou d'absence de cadre légal. Dans la mesure où aucun document ne peut prévoir ni traiter toutes les situations susceptibles de se présenter, nous souhaitons fixer des normes et orientations afin de permettre à chacune et chacun de prendre une décision éclairée.

6.1 La marche à suivre en cas de conflit d'intérêts

Si des efforts importants sont mis en place afin d'identifier et éviter toute situation de conflit d'intérêts, le risque zéro n'existe pas. En cas de conflit, des mesures et moyens appropriés sont mis en œuvre afin de les gérer au mieux et avec toute la transparence requise. Parmi ces mesures, il est notamment prévu que toute situation de conflit d'intérêts doit être annoncée aux autorités internes compétentes. Il est également attendu que les personnes concernées se retirent de facto des processus de décision impactés par ledit conflit.

QU'EST-CE QU'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS ?

Lorsqu'une ou plusieurs personne(s) ou institution(s) se trouve(nt) au cœur d'une prise de décision où leur objectivité et leur neutralité peuvent être remises en cause, que ce soit à titre effectif ou en raison de l'image donnée par la situation (conflit apparent).

6.2 Nous luttons contre la corruption

Tout acte de corruption active (corrompre) ou passive (se laisser corrompre) est rigoureusement prohibé au sein du Groupe. Comme le stipule le titre 19 du Code pénal suisse, il est interdit à nos collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'à nos partenaires, d'offrir ou promettre un avantage indu à un tiers pour l'exécution ou l'omission d'un acte en relation avec l'activité professionnelle ou commerciale du bénéficiaire de l'avantage, et qui est contraire à ses devoirs ou dépend de son pouvoir d'appréciation. Seuls peuvent être offerts ou reçus des cadeaux pouvant être considérés comme des cadeaux «de courtoisie» ou des invitations s'inscrivant dans les pratiques commerciales usuelles suisses.

PLUS D'INFO

Le Réglement en matière de lutte contre la corruption expose les principes applicables dans ce domaine.

6.3 Nous respectons le secret professionnel, le devoir de loyauté et la clause de non-concurrence

Toute relation de travail est basée sur la loyauté et la confidentialité. Les collaboratrices et collaborateurs ne doivent pas utiliser ni révéler des faits destinés à rester confidentiels: secrets de fabrication et/ou d'affaires et/ou données personnelles. Cela s'applique à toute la durée des relations contractuelles, mais également à l'issue de celles-ci.

Nos règles en termes de loyauté et de non-concurrence

Au cours de leur activité au sein de Romande Energie, les collaboratrices et collaborateurs s'engagent à ne pas exercer une activité similaire, directement ou indirectement, en leur nom et/ou pour le compte d'un tiers (en tant qu'associé ou autre qualité). Ceci se justifie notamment en raison du caractère spécifique de l'activité du Groupe et de son intérêt légitime d'éviter que les informations relatives à sa clientèle ne soient divulguées et/ou utilisées par des tiers.

Les directives de notre Groupe en termes de conformité au droit relatif à la concurrence

Chaque collaboratrice et chaque collaborateur applique des pratiques loyales envers les concurrents. Les relations avec les clients et/ou partenaires économiques sont développées en conformité avec les règlementations sur les cartels et contre la concurrence déloyale.

EN SAVOIR PLUS

Romande Energie a rédigé une Directive et un Guide qui abordent la question de la conformité au droit de la concurrence.

6.4 Nous respectons la confidentialité, la protection des données et appliquons la règlementation en vigueur

Les données personnelles et les informations confidentielles constituent des actifs essentiels du Groupe. Les collaboratrices et collaborateurs traitent les informations confidentielles et les données personnelles dans le strict respect des lois applicables. Le traitement repose sur les principes de licéité, finalité, proportionnalité et sécurité.

Les personnes concernées n'accèdent aux données que dans la mesure nécessaire à l'exercice de leur fonction et s'engagent à en préserver la confidentialité, pendant et après la fin des rapports de travail. Toute utilisation, communication ou exploitation non autorisée est interdite.

Le Groupe met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques et de formation adaptées, notamment des contrôles d'accès, afin de prévenir tout accès, modification, divulgation, perte ou destruction non autorisés.

Tout incident de sécurité ou violation des données doit être signalé sans délai conformément aux directives internes applicables.

Sécurité de l'information et cybersécurité

Chaque collaboratrice et collaborateur contribue à la protection des systèmes d'information, des données et des infrastructures du Groupe. L'utilisation des outils numériques s'effectue conformément aux règles de sécurité en vigueur afin de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations.

La loi sur la protection des données

La protection des données, des documents et des dossiers est assurée par des mesures (organisationnelles, techniques, de formation) appropriées. Elles permettent d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification, la fuite et/ou la destruction de ces données par des personnes non autorisées.

6.5 Nous respectons les règles visant à éviter les délits d'initiés

Romande Energie Holding SA est une société cotée en bourse (SIX), ce qui impose à notre Groupe de suivre et respecter les règles ou contraintes en lien avec les transactions financières (achat et vente). L'une de ces contraintes, liée au délit d'initié, interdit formellement aux collaboratrices et collaborateurs, membres de la Direction et du Conseil d'administration, toute opération en bourse durant des périodes déterminées qui sont communiquées sur l'espace Intranet de l'entreprise. Il est de la responsabilité de chacune et de chacun de prendre connaissance de ces périodes de blocage fixées par le Groupe.

Bon à savoir

Les restrictions de transactions (achat et vente) sur les actions Romande Energie Holding SA, étendues aux obligations ou autres titres de participation, sont répertoriées dans le «Règlement d'organisation» ainsi que dans la «Politique RH et conditions cadres». Ces règles fixent également le traitement d'informations privilégiées et les conséquences pénales découlant de l'utilisation frauduleuse d'une information relative à la marche des affaires du Groupe (article 154 de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers).

QU'EST-CE QU'UN DÉLIT D'INITIÉ ?

Lorsqu'une personne exploite des informations confidentielles, privilégiées, c'est-à-dire obtenues du fait de son statut d'«informé» ou d'«initié» ou par le bais d'une personne «informée» ou «initiée», et susceptibles d'avoir une influence sur les cours des transactions boursières.

7 La marche à suivre pour le signalement

Tout comportement, événement ou incident jugé comme suffisamment grave pour constituer une violation ou une tentative de violation de la loi, du règlement interne ou externe ou encore des règles de comportement de notre Code de conduite doit être signalé.

À qui s'adresser ?

Romande Energie encourage ses collaboratrices et collaborateurs à s'exprimer, qu'ils soient directement confrontés en qualité de victime ou de témoin direct d'une situation non conforme.

Un Règlement sur le signalement et la protection des lanceurs d'alerte définit les canaux de signalement à disposition : le/la responsable hiérarchique, le/la partenaire RH (Ressources humaines), le/la Responsable de la conformité et de l'éthique et enfin la plateforme d'alerte disponible 24h/24 et 7j/7. Cette plateforme est conçue et hébergée par un prestataire externe indépendant, qui garantit la possibilité de réaliser un signalement anonymement. Elle permet le dépôt de signalements anonymes et met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de préserver la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte. Les informations recueillies dans le cadre d'un signalement sont traitées de manière strictement confidentielle et uniquement par les personnes habilitées à instruire le dossier, dans le respect des exigences légales applicables.

Ces signalements sont encouragés par Romande Energie, qui interdit toute forme de représailles à l'encontre des collègues ayant soumis de telles communications en toute bonne foi. Romande Energie s'engage également à protéger la ou les personnes visées par une alerte contre toute forme de représailles, de discrimination ou de préjudice injustifié résultant d'un signalement, notamment lorsque l'alerte s'avère infondée ou malveillante. En cas de violation des principes énoncés dans ce Code – qu'elle soit commise intentionnellement ou par négligence – des mesures et sanctions prévues dans la «Politique RH et conditions cadres» seront prises.

WHISTLEBLOWING
OU LANCEMENT D'ALERTE

Acte par lequel une personne active au sein d'une entreprise signale soit des actes illicites ou immoraux, soit des tentatives d'actes illicites ou immoraux constatés par celle-ci à l'intérieur de cette entité, ou émet des soupçons sérieux de tels actes.

COMMISSION D'INTÉGRITÉ

La Commission d'intégrité, composée de manière pluridisciplinaire avec le Directeur des Ressources humaines, un représentant du Service juridique et le/la Responsable de la conformité et de l'éthique, procède à l'examen approfondi de l'alerte transmise et à son traitement. Tout le processus est documenté afin de garantir la transparence et l'équité.


KASK





8 L’application de notre Code de conduite

Ce Code de conduite est approuvé par le Conseil d’administration de Romande Energie Holding SA, auquel seront également soumises ses mises à jour ultérieures.

Il est communiqué à l’ensemble du Groupe et s’adresse à l’ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Chacune et chacun s’engage à le respecter et à veiller à son application.

Le ou la Responsable de la conformité et de l’éthique ainsi que le ou la partenaire RH représentent les instances de consultation pour les différentes questions traitées dans le Code de conduite.

Romande Energie Holding SA

Le Conseil d’administration
et le Comité de direction

Groupe Romande Energie

Romande Energie SA
Rue de Lausanne 53
Case postale
CH-1110 Morges 1

+41 21 802 91 11

romande-energie.ch

